

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 07/04/2026

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**

5 rue Jean Racine
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E26000005 / 83

M. le Maire
COMMUNE DE DRAGUIGNAN
Service urbanisme
28, rue Georges Cisson
BP 19
83001 DRAGUIGNAN CEDEX

<https://toulon.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000005 / 83
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Draguignan

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Olivier RICHE, demeurant 342 Chemin des Ribas, LA MOTTE (83920) (tel portable : 06 21 52 17 82) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

03/04/2026

N° E26000005 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 03/04/2026

Vu la lettre, enregistrée le 30/03/2026, par laquelle le maire de la commune de Draguignan demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Draguignan ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier RICHE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Draguignan et à Monsieur Olivier RICHE, commissaire-enquêteur.

Fait à TOULON, le 03/04/2026

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS